

Mémoire concernant la valorisation des résidus miniers amiantés, 30 janvier 2020

351

P

☐

NP

☒

DM79

L'état des lieux et la gestion de l'amiante
et des résidus miniers amiantés

6212-02-009

Étant donné que :

- ➔ le gouvernement fédéral a signé la Convention de Stockholm en 2001, afin d'éliminer les Polluants Organiques Persistants (POP) dont dioxines, furannes, BPC...
- ➔ 3 comités de citoyens de la région de la MRC des Sources, se sont mobilisés jadis concernant le projet Magnola 1 qui, en dépit des engagements fédéraux a émis le plus gros panache de ces organochlorés au Québec, causé par son procédé d'électrolyse au chlore
- ➔ malgré plusieurs demandes, nous attendons toujours les résultats d'analyse de ces rejets toxiques dans la nature environnante, qui ont été effectuées à l'époque (chevreuils, poissons et divers organismes...)
- ➔ c'est à la demande du Ministre québécois de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (qui comme son nom l'indique est supposé être actif en ce domaine), que se tiennent les audiences actuelles du BAPE sur le traitement et la valorisation des résidus d'amiante et dont Alliance Magnésium, surnommé officiellement Magnola 2 est un des « joueurs » majeurs
- ➔ le gouvernement québécois a investi des fonds publics dans cette entreprise et, comme le mentionne le magazine MCI en date du 6-12-2018 : »L'ensemble des contribuables québécois sont ainsi désormais propriétaires d'environ 15% de l'entreprise »
- ➔ J'appuie la requête d'évaluation environnementale formulée par de nombreux citoyens de la région pour que soit balisé le projet d'Alliance Magnésium. Je demande également aux différents ministères concernés de ne pas leur donner carte blanche sans avoir au préalable mesuré toutes les conséquences écologiques et sanitaires pouvant s'avérer bien plus désastreuses que la simple manipulation des résidus d'amiante.
- ➔ Je suis d'accord avec la position du Ministère de la Santé comme quoi tout projet de valorisation des résidus d'amiante, s'il y en a malgré les risques encourus, (dont une nouvelle érosion des haldes qui étaient comme encapsulées par une croûte se formant au contact de l'humidité de l'air), tout projet devrait être soumis à une évaluation environnementale.

Éric Bourquin